

déville (infos)

février 2021 - n°268



LA VILLE VOUS INFORME
www.deville-les-rouen.fr

Pourquoi et comment reconstruire la ville sur la ville ?

Culture

Boîtes à livres et
lectures partagées

Jeunesse

S'amuser à
l'accueil de loisirs

Vie scolaire

Préinscriptions
pour la rentrée 2021

Seniors

Bien vivre
« aux Hortensias »

Comment ça marche ?

Joindre la CAF

Un bel élan de solidarité

En décembre dernier, un superbe partenariat entre l'association ASAR (Action pour les Sans Abris Rouen) et l'école Rousseau a donné naissance à une grande collecte de « box de Noël ». En plus des box transmises par l'école, deux temps de collecte au gymnase Guynemer ont permis d'associer à cette opération les habitants de la commune et alentours, l'entreprise « emballages Petit », ainsi qu'un lycée de Louviers. Une famille a également offert des box « ouaf ouaf » pour les toutous de la rue ! 197 box ont été distribuées lors des maraudes de l'association au profit des sans-abris.



Les nouveaux élus du CMJ

Cette année, la situation sanitaire ne permettant pas d'accueillir les enfants et leurs parents lors du conseil municipal de décembre, les nouveaux élus du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ont officiellement pris leurs fonctions lors de leur 1^{re} séance plénière du 15 décembre.

Monsieur le Maire, Madame MOTTET (maire-adjointe chargée des affaires scolaires) et Monsieur DEME (conseiller municipal délégué à la jeunesse), ont remis aux 12 nouveaux élus qui rejoignaient cette assemblée, le cartable et les documents utiles à leurs fonctions.



Les 11 jeunes élus en octobre 2020 : Sinaï BLASCO-YAHI, Sacha MEYFROODT-BACQUET, Marine LECOQ, Livia BENOIT DE SOUSA GONCALVES, Alioune SAMATE, Maab ABDELAZIZ YOUSI IBRAHIM, Alexiana TANGBANDET HORUS, Robin BOITRELLE, Johann

COGNARD, Lucy BAILLEUL HABRAN, Shanna EUSEBE, ont été rejoints par Aliénor BARROS DOUMENG, élève de CM2 élue en octobre 2019 comme suppléante et qui prenait également ses fonctions à la suite de la démission de l'une de ses camarades de classe.

Le thème de l'eau, retenu en 2020, avait été abordé rapidement, avant que le CMJ ne soit obligé de cesser ses activités en raison du Covid. Ces activités seront donc menées cette année. Les jeunes élus ont également réfléchi à d'autres thématiques de travail qui ont abouti au thème « être tous un peu plus citoyen ».



Marché du dimanche

Avez-vous eu l'occasion de découvrir les producteurs locaux du marché dominical ? Pas encore ? Le succès et le développement du marché dépendront de vous : rendez-vous chaque dimanche, de 9h à 12h, place du marché (parking du gymnase Guynemer situé en face de l'Hôtel de Ville).

Retrouvez plus de photos sur le site Internet de la Ville deville-les-rouen.fr

SOMMAIRE

s'informer 4-5

Info du mois
Un véhicule gratuit pour la ville
Lectures partagées
Proposer des journées joyeuses aux enfants
Lancement des préinscriptions scolaires pour l'année 2021-2022
Le spectacle de printemps des aînés

comprendre 6-7

Pourquoi et comment reconstruire la ville sur la ville ?

découvrir 8

« Les Hortensias » : une résidence où il fait bon vivre pour les seniors

habiter 9

Services municipaux
Contactez vos élus
Permanences et consultations
« comment ça marche ? »

sortir / noter 10-11

Les rendez-vous du mois
Les infos à connaître

AU FIL DE LA VIE décembre 2020

BIENVENUE

Aëden ALEXANDRE

VŒUX DE BONHEUR

Nina N'MEKA et François ATCHI

CONDOLÉANCES

Paulette VENAMBRE / Irada MOUKAILA BOUKARI / Bertrand SÉNÉCAL / Pierrette MALHOITRE veuve DELAFENESTRE / Jean MOREL / Pierre GUICHAUX / Max PALIER / Danielle LAVENU épouse SURPLIE / Emile DOLON / Gramel MENDES / Suzanne RIMBERT veuve DUFRESNE / Roland HAREL



LE MOT DU MAIRE

Oui, nous sortirons de cette période pleine d'incertitudes pour tous.

Notre vie collective reste marquée par la crise du Covid, ses incertitudes et ses contraintes.

Nous sommes tous partagés par des sentiments contradictoires.

Un sentiment d'espoir avec le vaccin, qui arrive sans doute trop lentement mais il faut le produire, vaccin auquel on s'accroche comme à une bouée.

Un sentiment de lassitude avec ces successions de confinement, de couvre-feu, qui nous empêchent de nous projeter véritablement.

Il faut se faire à l'idée que, jusqu'à l'été, nous continuerons à vivre ces difficultés.

La solidarité doit rester notre fil directeur, particulièrement avec les personnes les plus isolées, sans démagogie mais avec détermination.

Face à toutes ces difficultés, mais aussi pour préparer l'avenir, je me réjouis d'être entouré d'une équipe expérimentée, active, qui connaît bien la commune et ses habitants. Je me réjouis d'être à la tête d'une commune dont les finances sont saines, dont les services sont solides et efficaces.

Vous pouvez compter sur ma détermination pour poursuivre cette direction, pour que chacun puisse sortir de cette épidémie dans les meilleures conditions.

Au plaisir de vous retrouver au plus vite.

Dominique Gambier
Maire de Déville lès Rouen



Suivez toute l'actualité de la commune sur son site www.deville-les-rouen.fr et sur www.facebook.com/deville.les.rouen.official

déville (infos) - journal mensuel d'informations municipales

Directeur de la Publication **Dominique Gambier** - Rédacteur en Chef et mise en page **Elodie Lefevre L'Affeter** - Crédit photos **Mairie de Déville lès Rouen** - Prises de vues **Sophie Hébert** - ont collaboré à ce numéro **Jennifer Brument, Nathalie Compérot, Laurence Cadiou** - Impression **Planète Graphique, Saint Martin du Vivier** - Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement, l'imprimeur respecte la charte Imprim'Vert® - Tirage 7 000 exemplaires - Reproduction libre avec mention de l'origine ISSN 1284-5310 - Distribution **La Poste / Médiapost** - Le journal **déville (infos)** est diffusé dans tous les foyers dévillois. Si vous ne l'avez pas reçu, signalez cette anomalie au Cabinet du Maire (02 35 76 88 18).

INFO DU MOIS

2 343 personnes sont abonnées à la page officielle de la commune sur facebook.



Sur cette page, il est possible de suivre les dernières actualités de la ville, de les commenter, de les partager... A noter que le site de la commune **www.deville-les-rouen.fr** regroupe aussi de nombreux renseignements sur le fonctionnement des services municipaux (téléphone, mail...). Une petite recherche vous permettra d'obtenir une réponse plus rapidement qu'en posant votre question via la messagerie Facebook qui n'est pas l'outil le plus adapté pour contacter les services municipaux. Toutes les coordonnées sont consultables en suivant ce lien : www.deville-les-rouen.fr/services-municipaux

EN SAVOIR + Hôtel de Ville - 02 32 82 34 80

EQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Un véhicule gratuit pour la ville

En mai dernier, la commune recevait un véhicule utilitaire électrique acquis pour 0€. C'est la société « Traffic Communication » qui a mis à disposition ce véhicule neuf. Comment ? Ce service gratuit pour la ville est financé par les entreprises et commerces locaux (Optique Ad, Alad Services, Cap Horn Promotion, La Devilloise - Carrefour Market, Tony Legoues, Mjrf, Novacel, Pasquier Meubles, Sarl Synd Immo Gest, Tectum And Co et Travaux Publics Rouennais). Pour ces annonceurs, l'achat des encarts publicitaires leur permet de bénéficier d'une visibilité de proximité itinérante.



CULTURE

Lectures partagées

Il y a deux ans, en février 2019, **5 boîtes à livres** ont été installées sur la commune, en partenariat avec le Lions Club Doyen de Rouen, pour répondre à un réel besoin.

Situées au carrefour des rues Lyautey-Mermoz, dans le parc du Logis, place de la Renaissance, placette Fontenelle et rue de la Paix, les boîtes à livres permettent aux habitants de **prendre ou déposer des livres** en libre-service. Des livres traînent sur vos étagères ? Déposez-les dans l'une des boîtes à livres ! Un livre vous tente, prenez-le, **c'est gratuit et sans inscription**. Livre à lire, à garder... ou à partager à nouveau en le redéposant dans l'une des boîtes.



JEUNESSE

Proposer des journées joyeuses aux enfants

Après le confinement et depuis le mercredi 20 mai 2020, tous les enfants ont pu retourner à l'accueil de loisirs et profiter des activités proposées. Dans un contexte difficile, la commune a **adapté ses locaux** en utilisant des bâtiments supplémentaires quand cela était nécessaire, afin de maintenir ses capacités

d'accueils. Pour accueillir les enfants, la ville a dû **se conformer au protocole sanitaire strict** fixé par la direction départementale déléguée de la cohésion sociale de Seine-Maritime : port du masque dès 6 ans, nettoyages et désinfections plus fréquents, groupes identifiés, distanciation, etc. Les équipes d'animateurs déploient toute leur inventivité pour **proposer les activités les plus variées** possibles. En effet, les sorties dans les lieux publics et l'utilisation des transports collectifs restent exclues par la commune. Il est toutefois essentiel que **les enfants profitent de leur journée** de la façon la plus agréable et la plus normale possible et ce, en toute sécurité : l'objectif étant qu'ils repartent avec le sourire, même cachés derrière un masque pour les plus grands.

EN SAVOIR + Hôtel de Ville - Service de la jeunesse, des écoles et des sports - 02 32 82 34 80

Lancement des préinscriptions scolaires pour l'année 2021-2022

Qui ?

Cette démarche concerne exclusivement les enfants qui vont être scolarisés pour la première fois en école maternelle (toute petite ou petite section), les enfants qui emménagent sur la commune et ceux qui étaient précédemment scolarisés dans un établissement privé.

Où ? Quand ?

Le pôle inscription du service de la jeunesse, des écoles et des sports, à l'Hôtel de Ville enregistre les dossiers **du lundi 1^{er} février au vendredi 12 mars 2021**, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi).

Le dossier doit être complet pour être instruit. Il est nécessaire de respecter les

délais d'inscription. Tout dossier transmis hors délais sera traité en fonction des places disponibles.

L'envoi des dossiers scolaires aura lieu fin avril 2021 et les admissions définitives dans les écoles seront établies selon un planning fixé par chacune des écoles à compter du lundi 10 mai 2021.

Comment ?

Le dossier de préinscription doit être retiré en Mairie ou téléchargé sur **www.deville-les-rouen.fr** (vos services/ grandir à Déville/ vie scolaire/préinscriptions scolaires)

Plusieurs justificatifs doivent être fournis :

> Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de moins de

trois mois concernant l'enfant,
 > Carte d'identité du(des) parent(s) qui sollicite(nt) la demande d'inscription scolaire,
 > Attestation de domicile,
 > Jugement de divorce ou documents du tribunal en fonction de la situation familiale,
 > En cas d'hébergement : attestation sur l'honneur et justificatif de domicile de l'hébergeant,
 > En cas de scolarisation précédente et d'emménagement sur la commune, copie du certificat de radiation,
 > Pour toute demande de dérogation concernant les raisons professionnelles : attestation de l'employeur mentionnant les horaires de travail,
 > Pour toute demande de dérogation concernant le motif de la nourrice, copie du contrat de travail mentionnant la date d'effet du contrat.

Quelles démarches pour demander une dérogation scolaire ?

> Dérogation de Déville lès Rouen vers une commune extérieure

Les familles dévilloises qui souhaitent scolariser leur enfant dans une autre commune doivent constituer un dossier de demande de dérogation auprès du pôle inscription du service de la jeunesse, des écoles et des sports, durant la période d'enregistrement des inscriptions scolaires (du 1^{er} février au 12 mars 2021). Le dossier doit être constitué de divers justificatifs (livret de famille, justificatif de domicile, attestation de l'employeur précisant les horaires de travail, attestation et contrat de travail de l'assistante maternelle ou des grands-parents).

Le dossier est étudié lors d'une réunion spécifique. Les familles sont informées des suites données à la demande de dérogation.

> Dérogation d'une commune extérieure vers Déville lès Rouen

Les parents qui n'habitent pas Déville lès Rouen mais souhaitent y scolariser leur enfant, doivent se rendre à la Mairie de leur commune de résidence. Un dossier doit être rempli et complété de justificatifs (livret de famille, justificatif de domicile, attestation de l'employeur précisant les horaires de travail, attestation et contrat de travail de l'assistante maternelle ou des grands-parents). Le dossier est étudié lors d'une réunion spécifique en tenant compte des motifs invoqués et des places disponibles dans les écoles de la Ville.

EN SAVOIR + Hôtel de Ville - Service de la jeunesse, des écoles et des sports - Pôle Inscription - 02 32 82 34 80

SENIORS

Le spectacle de printemps des aînés

A ce jour, la commune maintient le **spectacle de printemps pour les aînés**, prévu le **mardi 16 mars**, à 15h au centre culturel Voltaire. Pour participer, il faut être dévillois, avoir plus de 60 ans et **s'inscrire obligatoirement le mercredi 10 février** de 9h à 12h et de 14h à 16h à la salle « le Cailly ».

Le maintien de cet après-midi festif reste soumis à l'évolution des conditions sanitaires et des mesures gouvernementales qui ne sont pas connues à l'avance.

EN SAVOIR + Hôtel de Ville - C.C.A.S. - 02 32 82 34 80

Pourquoi et comment reconstruire la ville sur la ville ?

La Municipalité mène, depuis de nombreuses années, une politique foncière active afin d'assurer le développement urbain en reconstruisant la ville sur la ville, sans oublier d'améliorer le parc de logements pour qu'il reste adapté aux besoins des habitants.



Quelle politique de logement pour la ville ?

Les constructions de nouveaux logements sont indispensables pour **maintenir le nombre d'habitants** et ainsi, **maintenir les services publics** proposés par la Ville (cf. encadré « Pourquoi faut-il construire plus de logements ? »). Actuellement, peu d'espaces sont disponibles pour la construction de nouveaux bâtiments. Le développement de la commune repose donc essentiellement sur la **reconstruction de la ville sur elle-même**, comme c'est le

cas avec les futurs chantiers réalisés sur les anciens sites de SPIE et de l'Asturienne. Pour plusieurs grands terrains, la ville dispose d'un **droit de préemption, inscrit dans le PLUi** (Plan Local d'Urbanisme intercommunal). C'est à dire que la commune est prioritaire pour acheter certains sites lorsque les propriétaires les mettent en vente. Ce droit de préemption permet à la ville de **mener une politique foncière active**. Elle maîtrise les projets sur ces terrains et empêche, par exemple, la construction de grandes tours. Elle contribue à **dépolluer des terrains** pollués par des activités diverses (comme l'industrie). De même, la commune est attentive à ce que des **maisons de ville** soient incluses dans les projets. Il est important que des maisons soient construites en ville pour éviter les départs à la campagne et ainsi, **préserver les terres agricoles**.

La ville veille également à la **mixité des logements privés et sociaux**. Enfin, l'acquisition de terrains par la ville permet d'**éviter une envolée des prix des terrains** car les promoteurs recherchent ce type d'espaces et cela pourrait exclure les moins fortunés de la ville.

Des chantiers logements sont aussi réalisés par des promoteurs sur des **terrains privés, achetés à des particuliers**. Dans ce cas, la commune ne peut que valider la légalité de la construction. Un propriétaire a le droit de vendre son terrain à un promoteur qui en devient le propriétaire et peut disposer de son terrain pour y construire le projet qu'il souhaite. **La seule obligation est de respecter les règles du PLUi** qui sont : écoulement des eaux avec retenue à la parcelle, respect des espaces verts, le nombre de places de parking et la limitation de la hauteur. Refuser un permis de construire, conforme aux règles du PLUi, serait de l'abus de pouvoir de la part de la ville qui pourrait être menée au tribunal.

Si reconstruire la ville sur la ville permet de lutter contre les habitats anciens et dégradés, il est également essentiel d'**accompagner la rénovation des logements**. Les propriétaires peuvent être aidés par la Métropole Rouen Normandie qui subventionne certaines actions en matière de réhabilitation de logement. Cet accompagnement s'inscrit dans une démarche autour de trois grandes priorités : traitement de l'habitat indigne, lutte contre la précarité énergétique et adaptation des logements aux besoins des personnes vieillissantes et handicapées.



Pourquoi faut-il construire plus de logements ?

En 10 ans, le nombre d'habitants sur Déville lès Rouen a augmenté de 1,83%. Entre 2008 et 2018, Déville est en effet passée de 10 324 à 10 534 habitants soit 210 de plus.

Cela montre qu'il est essentiel d'offrir un certain nombre de logements pour maintenir le nombre d'habitants sur la commune. Et oui, augmentation du nombre de logements ne veut pas dire augmentation du nombre d'habitants. La composition des ménages s'est en effet modifiée au fil des années : vieillissement, famille monoparentale... le nombre de personnes occupant un logement a ainsi diminué. Pour maintenir le nombre d'habitants, la ville doit donc proposer plus de logements.

Maintenir le nombre d'habitants, c'est maintenir les effectifs scolaires et donc éviter les fermetures de classes. Une diminution de la population signifierait également des services publics non financés, le maintien des équipements et des services municipaux serait donc en jeu.

COMMENT SE DÉROULE L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT SOCIAL ?

Toute personne souhaitant obtenir un logement d'habitation à loyer modéré (H.L.M.) doit **constituer un dossier** et le déposer au C.C.A.S., auprès d'un bailleur social, d'un collecteur du 1% logement ou sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr. **La Ville, partenaire des bailleurs sociaux, dispose d'un contingent** dans chaque opération immobilière destinée à la location : **environ 20% des logements** peuvent lui être réservés. 30% sont réservés à la Préfecture, 30% sont réservés aux salariés des entreprises cotisant au 1% patronal. Toutefois, disposer d'un contingent **ne permet pas à la commune d'imposer un locataire** à l'organisme HLM, propriétaire de l'immeuble. **La Ville propose des candidatures au bailleur qui examine les dossiers en commission d'attribution** (au cours de laquelle sont présents des représentants de l'organisme HLM, des représentants des locataires et de la Municipalité). L'attribution d'un logement se fait donc en concertation, mais c'est le bailleur qui prend la décision finale.

HABITAT : UNE PERMANENCE « INHARI » À VOTRE SERVICE

Vous êtes propriétaire occupant et souhaitez réaliser des travaux d'isolation, d'amélioration de l'habitat ou encore adapter votre logement pour un maintien à domicile ? Rendez-vous à la prochaine permanence d'information INHARI, mardi 4 février de 9h30 à 11h30 en Mairie. Ces permanences sont financées par la Métropole Rouen Normandie et réalisées par l'association INHARI. Elles ont pour objectif de renseigner les propriétaires sur des projets de réhabilitation, tant sur le plan financier que technique ou administratif. Compte tenu de la situation sanitaire il est nécessaire de prendre rendez-vous au 02 32 08 13 00.

EN RÉSUMÉ

La commune est bien située, bien desservie par les transports en commun et propose des services de qualité. Le logement est donc un enjeu important. Construire de nouveaux logements dans un cadre maîtrisé, c'est maintenir l'attractivité de la Ville en augmentant l'offre de logements et en renouvelant un parc ancien qui se dégrade.



« Les Hortensias » : une résidence où il fait bon vivre pour les seniors

La résidence autonomie « les Hortensias » accueille les personnes âgées de plus de 60 ans, valides et autonomes, qui souhaitent vivre de façon indépendante tout en bénéficiant de services.

Une résidence sécurisée, un cadre de vie de qualité

La résidence autonomie « les Hortensias », est située au 82 rue Jules Ferry, dans un **environnement calme et agréable**, non loin des commerces et des lignes de bus 8 et F4. **Gérée par le centre communal d'action sociale (CCAS) de la ville**, la résidence offre un cadre tranquille et convivial, aux **personnes de plus de 60 ans, autonomes et souhaitant** vivre en toute indépendance, dans une structure sécurisée. La résidence est équipée d'une salle de convivialité, d'une laverie et d'un salon de coiffure. Une **gardienne est logée dans la résidence** et assure l'entretien et la surveillance de l'établissement. Un **service de téléassistance, propre à la résidence**, permet d'être relié 24h/24 à un opérateur qui alerte les secours en cas d'urgence. Le coût et l'installation sont pris en charge par la commune, l'abonnement mensuel de 14,39€ reste à la charge des résidents.



Qu'est-ce qu'une résidence autonomie ?

Une résidence autonomie (ex logements-foyers) est un ensemble de logements pour les personnes âgées, associé à des services collectifs, souvent construit à proximité des commerces, des transports et des services. Elle comporte à la fois des logements individuels et privatifs et des espaces communs dédiés à la vie collective. Le coût du logement y est modéré. Les résidences autonomie sont majoritairement gérées par des structures publiques ou à but non lucratif.

Les appartements privatifs

Les **logements sont individuels** de type T1 bis, avec une surface de 33m² et comprennent un coin cuisine, un séjour chambre, une salle de bains avec douche, un débarras et un balcon. Les résidents ont accès à la laverie commune mais ont la possibilité d'installer une machine à laver dans leur logement. Les appartements sont régulièrement rénovés, notamment à l'occasion des départs et des entrées. Les **parties communes** (laverie, salle commune, entrée, couloirs,...) ont fait l'objet d'une **importante rénovation en 2019**. **Actuellement, 50 résidents vivent aux Hortensias**. Des logements sont encore disponibles.

Des animations pour les résidents

Ateliers cuisine, créations manuelles, ateliers mémoire, jeux... plusieurs fois par semaine, les résidents peuvent se retrouver dans la salle commune climatisée. L'occasion de partager des activités variées, proposées gratuitement par une animatrice et des intervenants extérieurs. La résidence accueille également des prestataires de services : une coiffeuse chaque jeudi, un pédicure tous les 2 mois et des exposants d'arts et de vêtements de manière ponctuelle.

Des services complémentaires

Les personnes qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un dispositif d'aide à domicile ou de portage de repas. Une liste de prestataires est disponible auprès du CCAS.

EN SAVOIR + Hôtel de Ville - C.C.A.S. - 02 32 82 34 80 ou ccas@mairie-deville-les-rouen.fr



Hôtel de Ville

1 place François Mitterrand
BP 73 - 76250 Déville lès Rouen
☎ 02 32 82 34 80 / 📠 02 35 76 35 21
www.deville-les-rouen.fr
www.facebook.com/deville.les.rouen.officiel

Horaires d'ouverture des services
du lundi au jeudi : 8h30-12h30 / 13h30-17h
le vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30

Accueil du public jusqu'à 17h30

Permanence d'accueil pour les actes d'état-civil le samedi de 9h à 12h (sauf juillet et août)

Service urbanisme et réglementation
accueil du lundi au vendredi : 8h30-12h30,
sur rendez-vous

Centre Communal d'Action Sociale
accueil du lundi au vendredi, sur rendez-vous
(accueil fermé le mercredi matin)
accueil téléphonique : 9h-12h / 14h-16h

Police Municipale
sur rendez-vous au 02 32 82 35 78

Cuisine Centrale
avenue de la Clairette - ☎ 02 35 75 37 40

Ecole municipale de musique, de danse et de théâtre
16 rue des écoles - ☎ 02 32 82 41 10

Maison de la Petite Enfance
2 place François Mitterrand - ☎ 02 32 82 35 76

Médiathèque Anne Frank
2 place François Mitterrand - ☎ 02 32 82 52 22
www.mediatheque-anne-frank.fr

Piscine municipale
291 route de Dieppe - ☎ 02 32 82 50 17

CONTACTEZ VOS ÉLUS

Dans la période actuelle, les rendez-vous avec Monsieur le Maire et les adjoints, en Mairie, sont remplacés, dès que c'est possible, par des rendez-vous téléphoniques.

Se renseigner auprès du Cabinet du Maire : **02 35 76 88 18 // elus@mairie-deville-les-rouen.fr**

Dominique Gambier • Maire, vous appelle le vendredi matin, si vous le souhaitez • **rendez-vous téléphonique le vendredi de 10h à 12h, ou rencontre physique si nécessaire, après inscription auprès du Cabinet du Maire** •

Annette Boutigny • Maire adjointe chargée des affaires sociales et des seniors, vous appelle le mardi après-midi, si vous le souhaitez • **rendez-vous téléphonique le mardi de 14h à 16h, après inscription auprès du Cabinet du Maire** •

Si vous souhaitez entrer en contact avec un adjoint, n'hésitez pas à appeler le Cabinet du Maire qui lui transmettra vos coordonnées.

PERMANENCES ET CONSULTATIONS

à l'Hôtel de Ville

Conseillers Départementaux Catherine Flavigny ou Bertrand Bellanger reçoivent, **sur rendez-vous**, le 1^{er} samedi de chaque mois, de 10h à 12h (sauf juillet et août).
☎ 02 35 03 54 19 - bertrand.bellanger@seinemaritime.fr

Député - Damien Adam reçoit le 4^e samedi de chaque mois, de 10h à 12h, **sur rendez-vous** (sauf juillet et août).
Permanence parlementaire - 73 rue du Général Leclerc 76000 Rouen - ☎ 02 35 71 16 70

Permanence INHARI (habitat - aménagement - territoire) mardi 4 février 9h30-11h30 - ☎ 02 32 08 13 00

Permanence juridique le 2^e samedi de chaque mois, sauf pendant les vacances scolaires, de 9h à 11h, **sur rendez-vous** - ☎ 02 32 82 34 80

ADMR de la demi-lune Permanence **le mardi** de 13h30 à 16h - ☎ 02 32 93 90 90

UNA (Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles) Permanence **les trois derniers vendredis du mois** de 9h30 à 12h - ☎ 02 32 76 79 76

Carsat Normandie Permanence (service social) **les 2^e, 3^e et 4^e jeudis du mois** de 9h à 12h, **sur rendez-vous** ☎ 02 32 18 45 36

à la maison de l'animation - 3 rue Jules Ferry

Mission Locale de l'Agglomération Rouennaise
Accueil de 9h à 12h, **sans rendez-vous les mercredis et sur rendez-vous les jeudis.**
☎ 02 32 82 50 10

COMMENT ÇA MARCHE ?

3230 : le nouveau numéro de la Caf

Ce numéro de téléphone simplifié et national, permet de joindre la caisse d'allocations familiales pour effectuer vos démarches. Après avoir composé le 3230 (prix d'un appel local), il vous suffit de renseigner le numéro du département (76) pour faire le point sur votre situation. N'oubliez pas de vous munir de votre numéro d'allocataire pour permettre au conseiller d'accéder à votre dossier. Si le numéro change, le service reste le même : au bout du fil, un conseiller de la Caf répondra à vos questions du lundi au vendredi de 9 h à 16 h 30.

Autre nouveau numéro à retenir : le 3238 (prix d'un appel local) pour régler ou récupérer vos pensions alimentaires, ce service ne s'adressant pas uniquement aux allocataires de la Caf mais à tous les parents qui doivent payer ou recevoir une pension alimentaire.

Les rendez-vous de février 2021

Une partie des manifestations prévues ont dû être annulées en raison de la pandémie. Les événements présentés peuvent encore être modifiés selon l'évolution du contexte sanitaire.

lundi 1^{er} > vendredi 12 mars

PRÉINSCRIPTIONS SCOLAIRES

(voir page 5)

horaires d'ouverture,
Hôtel de Ville

vendredi 5

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du comité des fêtes

18h30, salle des associations « le Cailly »

vendredi 5

SOIRÉE JEUX

ALDéville des Jeux

20h-23h, salle des associations
« foyer des anciens »

samedi 6 et dimanche 7

CHALLENGE PANAZIO

ALD Musculation

Gymnase Anquetil

ANNULÉ

mercredi 10

INSCRIPTIONS spectacle de printemps offert aux aînés par la commune

9h-12h / 14h-16h, salle municipale « le Cailly »

dimanche 14

APRÈS-MIDI JEUX

ALDéville des Jeux

14h-18h, salle des associations
« foyer des anciens »

mardi 16

CARNAVAL « le loup et ses amis extraordinaires »

10h, maison de la petite enfance

mardi 16

SÉANCE PLÉNIÈRE

du Conseil Municipal des Jeunes

17h45, accueil de loisirs

mercredi 17

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Comité de Jumelage

20h, maison de l'animation

lundi 22 > vendredi 5 mars

VACANCES SCOLAIRES

à l'accueil de loisirs

inscriptions jusqu'au 5 février en fonction des places disponibles

mardi 23

INSCRIPTIONS pour le déjeuner de l'Amicale des Anciens Travailleurs

14h30-16h, salle municipale « les Rivières »

vendredi 26

SOIRÉE JEUX

ALDéville des Jeux

20h-23h, salle des associations « foyer des anciens »

VACCINATION FACE AU COVID

La campagne de vaccination a débuté en Normandie le lundi 4 janvier 2021 pour les personnes âgées résidant en établissements et certains professionnels de santé.

Quels publics éligibles à la vaccination ?

A ce jour, la vaccination a été élargie aux personnes âgées de plus de 75 ans et les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la Covid-19 (sur présentation d'une ordonnance médicale).

EN SAVOIR + www.normandie.ars.sante.fr/covid19-ou-se-faire-vacciner-en-normandie

Comment et où se faire vacciner ?

La prise de rendez-vous s'effectue sur les plateformes Doctolib, KelDoc ou Maiia en fonction du centre. Le numéro de téléphone régional 02 79 46 11 56 est accessible tous les jours de 8h à 18h, pour la prise de rendez-vous uniquement. Le lieu est précisé pendant la prise de rendez-vous.

Si de nouveaux lieux devaient être ouverts, la commune, comme beaucoup d'autres, a proposé d'offrir un lieu de vaccination.

noter

RECENSEMENT MILITAIRE les jeunes nés entre novembre 2004 et février 2005 doivent se faire recenser entre la date d'anniversaire de leurs 16 ans et la fin du 3^e mois suivant, se munir du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité. **Hôtel de Ville - service « population » - 02 32 82 34 80**
ACCUEIL DE LOISIRS, VACANCES D'HIVER (du lundi 22 février au vendredi 5 mars) **inscriptions jusqu'au 5 février**, auprès du pôle inscription de l'Hôtel de Ville 02 32 82 34 80.

PLAN HIVERNAL Des bacs de déneigement sont mis à disposition des riverains qui ont l'obligation de rendre le trottoir accessible, en cas de gel ou de neige. Les agents municipaux interviennent selon des ordres de priorité : les artères principales des secteurs pentus ; puis, les secteurs plats les plus fréquentés et enfin les secteurs les moins fréquentés et plats. Les accès aux bâtiments publics sont déblayés et traités manuellement.

agenda culturel

mardi 2 > samedi 20
EXPOSITION
 « la médiathèque fait son cinéma »
 médiathèque Anne Frank

samedi 6
CLUB DE LECTURE
 10h30, médiathèque Anne Frank

dimanche 7
CONCERT de l'Orchestre Symphonique de Déville
 15h30, centre culturel Voltaire

mercredi 10
SPECTACLE
 de l'école municipale de musique, de danse et de théâtre
 14h, « la Filandière »

mercredi 10
THÉÂTRE SEUL EN SCÈNE « une vie sur mesure »
 20h, centre culturel Voltaire

samedi 13
MARMOTHÈQUE
 10h30, médiathèque Anne Frank

samedi 13
ATELIER « cinéma »
 15h, médiathèque Anne Frank

mercredi 17
RAT-COMPTINES
 11h, médiathèque Anne Frank

vendredi 19
« SCÈNE OUVERTE »
 par l'école municipale de musique, de danse et de théâtre
 18h, maison des arts et de la musique

ANNULÉE

dimanche 21
CONCERT JEUNE PUBLIC « l'ogre de papier »
 15h, centre culturel Voltaire

mercredi 24
L'HEURE MAGIQUE
 11h, médiathèque Anne Frank

samedi 27
SIESTE MUSICALE
 15h, médiathèque Anne Frank

Une partie des manifestations prévues ont dû être annulées en raison de la pandémie. Les événements présentés peuvent encore être modifiés selon l'évolution du contexte sanitaire.

APPRENTISSAGE DES LANGUES ÉTRANGÈRES ET ÉCOUTE DE MUSIQUE EN LIGNE AVEC LA MÉDIATHÈQUE

Connaissez-vous les services en ligne réservés aux abonnés de la médiathèque ?

Assimil E-Learning

Il s'agit d'une plateforme d'auto-formation aux langues étrangères tout public avec apprentissage des langues niveau débutant ou perfectionnement. De nombreuses langues sont proposées : allemand, anglais, espagnol, italien, français langue étrangère, portugais, russe, suédois, roumain, grec, néerlandais, turc, tchèque, ukrainien, hongrois...

Music me

Cette plateforme, accessible avec l'application «MusicMe bibliothèques», permet l'écoute de musique en ligne. Les musiques s'écoutent sans interruption publicitaire et sans durée limitée. Il est également possible d'écouter la radio, de créer des playlists, de partager des liens sur les réseaux sociaux...

Pour ces deux services, l'inscription peut se faire en ligne via le site www.mediatheque-anne-frank.fr, onglet « ressources numériques » ou directement à la médiathèque.

EN SAVOIR + médiathèque Anne Frank - 02 32 82 52 22 - www.mediatheque-anne-frank.fr

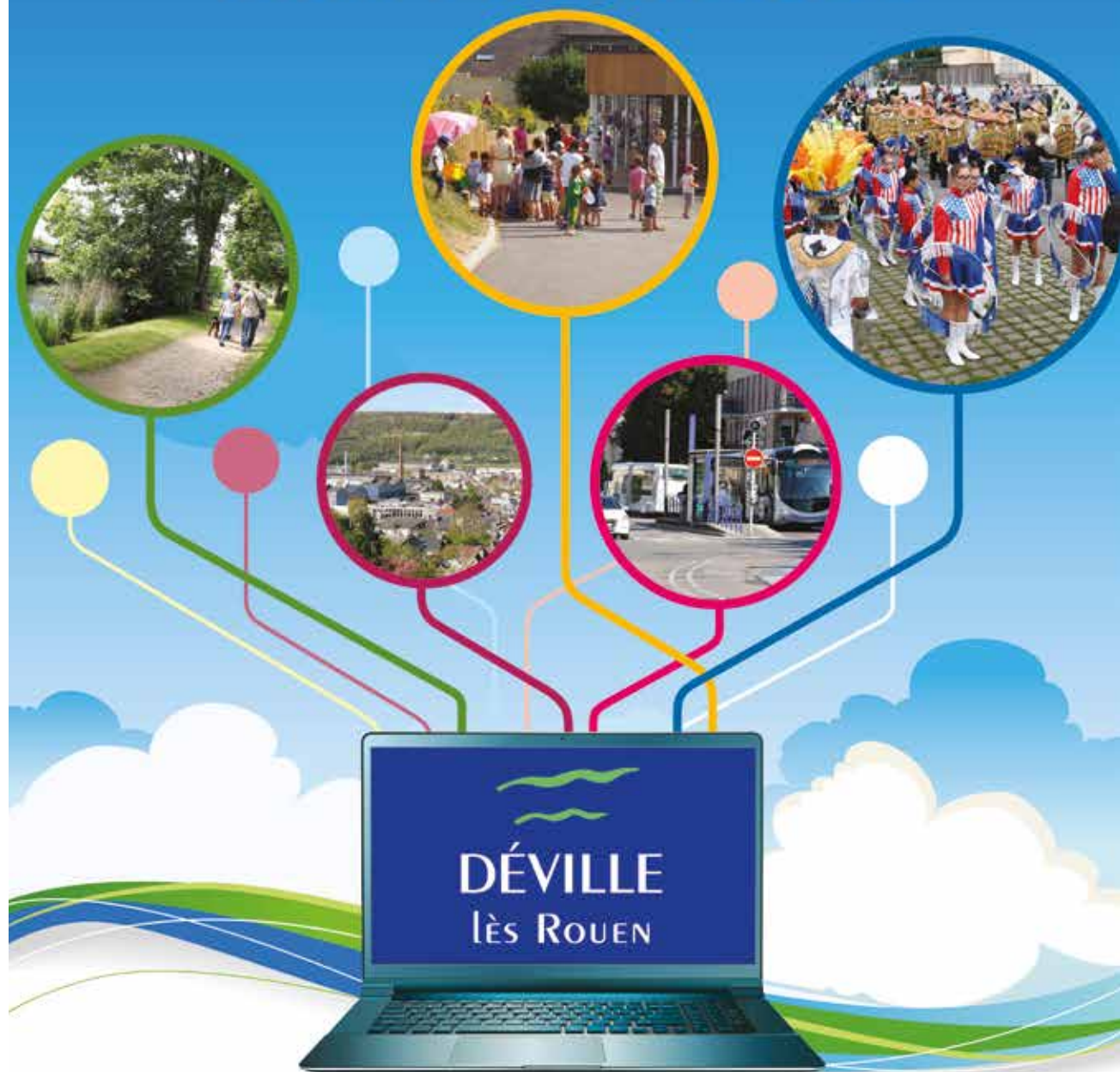
LES INFOS À CONNAÎTRE !

ACTIVITÉS MUNICIPALES - ABCD En raison de la situation sanitaire, les activités ABCD Aquagym et Informatique du premier trimestre seront remboursées à hauteur du nombre de séances non effectuées. Les usagers doivent s'adresser directement au pôle inscription du service de la jeunesse, des écoles et des sports, pour les modalités. Pour toutes les autres activités, avec des séances annuelles, un bilan sera effectué en juin 2021. **Hôtel de Ville - 02 32 82 34 80**

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La Métropole Rouen Normandie a créé un service en ligne pour permettre aux habitants de faire enlever leurs encombrants gratuitement sur rendez-vous, dans la limite de 2m³. Connectez-vous sur www.metropole-rouen-normandie.fr/prise-de-rendez-vous-encombrants ou contactez le **0 800 021 021**

A Déville tous connectés



deville-les-rouen.fr

 Mairie de Déville lès Rouen

Conception & Réalisation : www.4d.com et 4d.fr



Suivez toute l'actualité de la commune
sur son site www.deville-les-rouen.fr et sur
www.facebook.com/deville.les.rouen.official